

(1) Époux ou Père
Prénoms Olivier

Nom (2) JENSKE

né (3) le 17 janvier 1981
à 15 heures 40
à Paris 14^{ème}

Fils (4) de (5) Jean-Claude JENSKE

et de (5) Chantal, Rosette, Raymonde
MOLLET

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° 460

le (6) 17 novembre 2022

Mentions marginales (7)

L'officier de l'état civil
Sceau (6)
Le Fonctionnaire Municipal
Délégué par la Maire
Du 14^{ème} arrondissement

(1) Épouse ou Mère
Prénoms Alexandre Christelle

Nom (2) GAUCHER

née (3) le 15 mai 1984
à 18 heures 58
à Le Plessis-Trévise (Val-de-Marne)

Fille (4) de (5) Jean-Jacques Eugène Alfred
GAUCHER

et de (5) Chantal Monique Marie
JUNGUANN

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° 87

le (6) 26 novembre 2022

Mentions marginales (7)



Mariage célébré à

le

Il a été déclaré (8)

à

heures

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage** n°

Mentions marginales (7)

le

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{ère} partie : 2^{nde} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été réglé... par Me..., notaire à... »

trait de l'acte de décès n°

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

trait de l'acte de décès n°

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Prémié

ENFANT

3180

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 06 aout 2022

à 10 heures 07

est né(e)⁽²⁾ William, Jean GAUCHER
TENSKE suivant déclaration
conjointe du 08 aout 2022
(1^{re} partie, GAUCHER 2^{nde}
partie, TENSKE)

du sexe Masculin à Corbeil-Essonnes
(Essonne)

reconnu(e)⁽⁴⁾ à la mairie en cette
mairie par le père

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

09 NOV 2022



Extrait de l'acte de décès n°

■

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».